



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
23 mars 2005  
Français  
Original: anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2005**

6-10 juin 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Projet de descriptif de programme de zone\*\***

### **Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé**

#### *Résumé*

La Directrice générale présente pour examen et commentaires le projet de descriptif de programme de zone relatif aux femmes et aux enfants palestiniens. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2006 à 2007, soit un prélèvement de 4 millions de dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 24 240 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

\* E/ICEF/2005/7.

\*\* Conformément à la décision 2002/4 (E/ICEF/2002/8) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2005, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006.



**Données de base<sup>1</sup>****(2003, sauf indication contraire)**

	<i>Territoire palestinien occupé</i>	<i>Palestiniens vivant en République arabe syrienne</i>	<i>Palestiniens vivant au Liban</i>	<i>Palestinien vivant en Jordanie</i>
Population âgée de moins de 18 ans (millions)	1,9	0,2 <sup>c</sup>	0,2 <sup>c</sup>	0,7 <sup>c</sup>
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	24	27 <sup>c</sup>	37	28*
Insuffisance pondérale (% , modérée et grave)	4 <sup>h</sup>	7* <sup>c</sup>	4	4* <sup>h</sup>
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	100 <sup>d</sup>	65* <sup>f</sup>	150* <sup>d</sup>	41* <sup>a</sup>
Taux d'inscription ou de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire	91/92 <sup>c</sup>		97/96* <sup>c</sup>	89/90* <sup>h</sup>
(% net, garçons/filles)	95/95 <sup>g</sup>	100/95* <sup>g</sup>	90/98* <sup>g</sup>	91/92* <sup>g</sup>
Élèves de l'enseignement primaire atteignant la 5 <sup>e</sup> année d'études (%)	98 <sup>e</sup>	92* <sup>e</sup>	86	98* <sup>b</sup>
Utilisation de sources améliorées d'eau potable (%)	94 <sup>h</sup>	95**	70	99**
Taux d'infection par le VIH chez les adultes (%)	..	< 0,2	0,3	..
Travail des enfants (% , enfants âgés de 5 à 14 ans)	..	8	6*	..
Revenu national brut par habitant (dollars É.-U.)	1 110	1 160*	4 040*	1 850*
Enfants de 1 an vaccinés contre la diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3) (%)	98	99	92*	97*
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	99	99	96*	96*

<sup>1</sup> Des données nationales plus complètes sur les femmes et les enfants sont disponibles sur le site de l'UNICEF à l'adresse suivante : <www.unicef.org>. Données provenant de diverses sources officielles des Nations Unies.

\* Données concernant la population du pays hôte.

\*\* Camps administrés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) uniquement.

<sup>a</sup> 1995-1996.

<sup>b</sup> 1998-1999.

<sup>c</sup> 2000.

<sup>d</sup> Estimations corrigées de l'OMS et de l'UNICEF pour 2000.

<sup>e</sup> 2000-2001.

<sup>f</sup> 2001.

<sup>g</sup> 2001-2002.

<sup>h</sup> 2002.

**La situation des femmes et des enfants**

1. La majorité des femmes et des enfants palestiniens, qu'ils vivent dans le territoire palestinien occupé, en Jordanie, en République arabe syrienne ou au Liban, continuent de souffrir des problèmes associés à la réalisation des droits à la survie, au développement, à la protection et à la participation. Dans le territoire palestinien

occupé, les taux de mortalité infantile et maternelle sont en hausse, le nombre d'enfants scolarisés diminue et les signes de détresse psychosociale se multiplient.

2. La poursuite des violences à Gaza et en Cisjordanie, auxquelles viennent s'ajouter les effets nuisibles des barrières et des bouclages, limite considérablement la liberté de mouvement et les possibilités d'occuper un emploi ou d'avoir accès à des services de base comme la santé et l'éducation, entre autres. En dehors du territoire palestinien occupé, les réfugiés sont en proie à de grandes difficultés.

3. D'après des études menées récemment dans le territoire palestinien occupé, 32 % des élèves palestiniens ont vu leur école entourée par les militaires et 51 % admettent avoir eu recours à la violence physique contre leurs camarades. En outre, 44 % des enseignants et 56 % des parents avaient recours aux châtiments corporels. En 2004, 153 enfants palestiniens ont été tués et plus de 3 000, blessés, soit une augmentation de 25 % et de 50 %, respectivement, par rapport à 2003. Au total, depuis septembre 2000, le conflit a tué plus de 685 enfants palestiniens. Une enquête initiale menée dans deux camps non officiels en Jordanie révèle elle aussi que la violence et l'agressivité sont présentes dans les rapports entre parents et adolescents.

4. La première cause de pauvreté dans le territoire palestinien occupé est la persistance de l'occupation et du conflit. Aussi longtemps que durera cette situation, les interventions devront viser, d'abord et avant tout, à empêcher la détérioration des indicateurs de base, à atténuer les effets de la violence et à renforcer les capacités de développement.

5. À Gaza, les indicateurs de santé tant pour la mortalité infantile que pour la mortalité des enfants de moins de 5 ans étaient nettement inférieurs aux moyennes nationales et se sont détériorés au cours des quatre dernières années, du fait de l'augmentation de 30 à 35 % des taux en question. Au total, environ 2 500 enfants palestiniens meurent chaque année, les principales causes de décès étant les naissances prématurées, l'insuffisance pondérale à la naissance, les infections des voies respiratoires et les malformations congénitales. Le rachitisme a eu tendance à augmenter (son taux est passé de 7,2 % en 1996 à 9,4 % en 2004), signe de la pauvreté et de la malnutrition grandissantes. Les résultats d'une étude sérologique menée au cours du dernier trimestre de 2003 montrent que, même si 90 % des enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la rougeole (à raison de deux inoculations), moins des deux tiers sont immunisés contre la maladie. Cela est peut-être dû aux longues attentes aux points de contrôle, pendant lesquelles les vaccins ne sont pas conservés dans de bonnes conditions. Le problème de la surpopulation est tel dans certaines zones occupées par des squatteurs, à proximité des camps de réfugiés, qu'il a entraîné une détérioration des infrastructures, mettant encore plus en péril la santé des enfants.

6. Dans le territoire palestinien occupé, les écoles sont souvent les premières cibles des violences et des bouclages. L'année dernière, près de 200 000 enfants ont vu leurs études perturbées. Nombre d'entre eux étudient aujourd'hui chez eux ou dans des locaux de fortune. Ces facteurs ont contribué à une baisse notable de la qualité de l'enseignement.

7. Les enfants palestiniens montrent des signes croissants de détresse psychosociale : comportement agressif, échec scolaire, cauchemars et énurésie. Ces

symptômes sont les plus manifestes dans la bande de Gaza, dans les camps de réfugiés et parmi les plus pauvres.

8. Les récentes élections en Cisjordanie et à Gaza et l'amélioration du dialogue politique avec Israël qui s'en est suivie offrent une lueur d'espoir. L'UNICEF va saisir cette occasion pour accroître l'aide qu'il apporte à l'Autorité palestinienne afin de renforcer ses capacités en créant les structures et les systèmes nécessaires pour que tous les enfants puissent jouir de leurs droits.

### **Principaux résultats et enseignements tirés du précédent programme de coopération (2004-2005)**

Le programme actuel a débuté en 2004. Sont donc présentés ci-après les résultats obtenus au terme d'une année de mise en œuvre.

#### **Principaux résultats**

9. Dans le territoire palestinien occupé, neuf équipes d'intervention d'urgence ont apporté leur soutien à plus de 5 000 enfants et 12 000 personnes s'en occupant, qui étaient touchés par la violence à Gaza et en Cisjordanie. Ces équipes, composées de travailleurs sociaux et de psychologues travaillant pour différents ministères, ont été mobilisées immédiatement après chaque incident violent afin d'offrir un soutien individuel et collectif aux enfants et à leurs parents.

10. Tous les enfants du territoire palestinien occupé peuvent aujourd'hui bénéficier d'une assistance judiciaire par l'intermédiaire de l'UNICEF ou d'autres partenaires.

11. Un taux de couverture vaccinale constant de plus de 90 % chez les enfants bénéficiant de ce programme a été atteint. La mise en œuvre d'une politique nationale d'enrichissement de la farine a beaucoup progressé dans le territoire palestinien occupé. Les enfants et les femmes en âge de procréer ont reçu des apports en micronutriments dans les zones où progresse la malnutrition. Dans le territoire palestinien occupé, on a mis en place un programme de formation du personnel employé par le Ministère de la santé dans les 15 districts afin de garantir la qualité des services de vaccination et de protection maternelle et infantile, et une formation à la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) a été assurée dans 10 districts.

12. Des cours de rattrapage ont permis à 90 000 enfants de poursuivre leurs études, en dépit des interruptions régulières provoquées par le conflit. Lors des incursions militaires dans la bande de Gaza, 40 000 enfants ont reçu des cahiers d'exercice, des cartables et d'autres fournitures pour pouvoir continuer à étudier, de même que quelque 40 000 autres élèves qui ont eux aussi pu le faire grâce à 397 malles pédagogiques d'urgence.

13. Par ailleurs, 750 instituteurs et 450 directeurs d'établissement ont reçu une formation pour préparer les élèves à la vie adulte. Au moyen d'informations et de conseils pratiques, environ 3 000 jeunes ont appris à gérer le stress, résoudre les conflits, réagir aux agressions et pratiquer la tolérance. Cet apprentissage fait aujourd'hui partie du nouveau programme palestinien d'instruction civique en dernière année d'enseignement primaire. Des réunions avec les parents ont été organisées dans une cinquantaine d'établissements pour leur expliquer le contenu du

nouveau programme. En Jordanie, 200 adolescents ont reçu une formation pour pouvoir ensuite former leurs pairs.

14. La participation des adolescents a été une priorité de l'action menée en République arabe syrienne, au Liban et en Jordanie, où des enfants et des adolescents palestiniens ont été inclus dans les comités locaux de développement. On a constaté que les jeunes désiraient vivement apporter leur contribution à la vie communautaire. Dans le territoire palestinien occupé, huit localités ont mis sur pied une Initiative des villes amies des enfants et ainsi offert à plus de 90 000 enfants et adolescents la possibilité d'avoir des activités récréatives et participatives en leur faisant faire du sport, en créant dans des aires de jeu sûres et en constituant des conseils municipaux d'enfants. Ces conseils, composés d'adolescents élus démocratiquement dans leurs écoles pour représenter les enfants de leur municipalité, ont été créés dans six villes. Leur objectif est d'élargir les possibilités offertes aux enfants de participer à la planification des affaires municipales, d'avoir accès à des aires de jeu sûres et d'avoir des contacts avec leurs pairs. Au Liban, l'UNICEF s'est attaché à défendre les droits des adolescents et a mis sur pied des programmes de microcrédit à l'intention des femmes palestiniennes vivant dans les camps afin de leur donner de nouvelles sources de revenus.

15. En Jordanie, les initiatives en vue d'améliorer la situation des femmes et des enfants se sont concentrées sur deux grands camps non officiels qui ne sont pas placés sous la protection de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Dans ces camps, des comités locaux ont été créés pour renforcer le pouvoir des femmes et leur participation aux décisions locales, et une formation sur le développement du jeune enfant a été dispensée à 530 parents.

16. Des données de base ont été recueillies pour évaluer les connaissances des jeunes Palestiniens en matière de prévention du VIH/sida. Dans le territoire palestinien occupé, on a inclus dans le programme scolaire national de seconde des messages clefs concernant cette maladie et un projet pilote d'information par les pairs a été mis en place, en prévision du lancement d'un projet à plus grande échelle dans le cadre du programme de pays pour 2006-2007. En République arabe syrienne, l'UNICEF a organisé des séminaires sur la prévention du VIH à l'intention de la population locale dans la quasi-totalité des camps et aidé l'Office à mettre sur pied un programme de formation de 100 enseignants qui parleront du VIH/sida avec leurs élèves.

### **Enseignements tirés**

17. Les conseils municipaux d'enfants se sont révélés utiles pour donner la priorité aux préoccupations des enfants au niveau municipal. Il faudrait multiplier les actions de sensibilisation et renforcer les capacités afin d'étendre cette expérience à d'autres municipalités et de faire participer ces conseils à toutes les étapes de la planification et de la budgétisation municipales.

18. Au Liban, le système de microcrédit mis en place par l'UNICEF au profit des femmes palestiniennes vivant dans les camps a porté ses fruits et contribué à accroître le revenu des ménages dans les zones couvertes par le programme.

19. En République arabe syrienne, une formation spéciale sur la Convention relative aux droits de l'enfant a été offerte aux directeurs, surveillants et enseignants

des écoles gérées par l'Office de secours. À la fin de 2004, 240 personnes avaient reçu une formation sur la manière de présenter la Convention et d'en discuter avec les élèves pendant les heures de cours ou d'autres activités scolaires. Grâce à cette initiative, les élèves s'expriment davantage et participent plus à la vie de la classe. Ce succès s'explique en partie par le fait que l'on a délibérément choisi de présenter la Convention en tenant compte du contexte culturel, de manière à respecter les normes et les valeurs traditionnelles de la famille palestinienne.

20. En Jordanie, suite à sa décision de se concentrer sur deux camps de réfugiés non officiels et grâce aux partenariats solides qu'il a bâtis pour y parvenir, l'UNICEF a pu venir en aide aux enfants palestiniens les plus défavorisés, mieux coordonner ses activités avec celles de l'Office de secours et améliorer durablement la fourniture de services de base.

## Le programme de coopération (2006-2007)

### Tableau budgétaire succinct

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Survie, croissance et développement de l'enfant	1 010	6 800	7 810
Éducation primaire universelle	580	6 060	6 640
Protection de l'enfant	480	2 430	2 910
Développement et participation des adolescents	540	4 280	4 820
Sensibilisation, communication, planification de la politique sociale, suivi et évaluation	760	2 980	3 740
Dépenses intersectorielles	630	1 690	2 320
<b>Total</b>	<b>4 000</b>	<b>24 240</b>	<b>28 240</b>

### Processus préparatoire

21. D'étroites consultations ont eu lieu entre toutes les parties prenantes, les gouvernements, l'UNICEF et d'autres partenaires, parmi lesquels l'Office et d'autres organismes des Nations Unies. Des réunions axées sur la participation ont rassemblé les principaux interlocuteurs, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations communautaires et des donateurs. Des représentants des conseils municipaux d'enfants et des membres de clubs de jeunes et d'adolescents y ont également pris part.

22. Le processus préparatoire a également fait fond sur les enseignements tirés des bilans annuels et des évaluations à moyen terme du Programme pour 2004-2005 concernant le territoire palestinien occupé et chacun des trois pays, ainsi que sur l'évaluation conjointe à moyen terme du programme de zone, faite en décembre 2004 et en février 2005 à Amman, dans le but de cerner les principaux problèmes auxquels sont en butte les enfants palestiniens et d'envisager les futures orientations du programme.

### Objectifs, principaux résultats et stratégies

23. Pour atteindre l'objectif fixé, qui est de contribuer à la réalisation des droits à la survie, au développement, à la protection et à la participation des enfants palestiniens, le programme de zone pour 2006-2007 repose sur une approche à quatre volets. Il est conçu de manière à donner davantage de moyens, d'une part aux responsables locaux et nationaux pour qu'ils puissent formuler des politiques et fournir les services requis et, d'autre part, aux bénéficiaires pour qu'ils puissent jouir de leurs droits. Le programme prévoit des interventions à l'échelon national ainsi que des interventions limitées à certaines régions où de graves disparités ont été constatées. Certaines composantes du programme seront mises en œuvre dans l'ensemble de la zone, tandis que d'autres ne concerneront que le territoire palestinien occupé ou les trois pays. Le programme est conçu de manière à être souple et à s'adapter à la situation sur le terrain.

24. Les principaux résultats à atteindre d'ici à la fin de 2007 sont les suivants :

a) Disposer d'une meilleure base de connaissances sur les enfants et mettre en place un système d'indicateurs clefs permettant de surveiller et d'analyser les principaux facteurs qui empêchent les femmes et les enfants de jouir pleinement de leurs droits;

b) Adopter des politiques, des plans sociaux, des stratégies et des budgets afin d'améliorer la protection de tous les enfants contre la violence et la maltraitance et de leur éviter la perte de ceux qui en ont la charge principale;

c) Améliorer les mécanismes et les services destinés à reconnaître les enfants victimes de mauvais traitements, d'exploitation et de violence, à leur apporter une aide et à les faire examiner par un spécialiste;

d) Faire en sorte qu'au moins la moitié des enfants âgés de moins de 5 ans aient accès aux services en faveur de la petite enfance, en mettant l'accent sur la santé et l'apprentissage précoce;

e) Réduire de 30 % la malnutrition due à de mauvaises pratiques en matière d'allaitement au sein et d'alimentation complémentaire et à des carences en micronutriments;

f) S'assurer que tous les enfants d'âge scolaire puissent aller à l'école primaire;

g) Augmenter de 30 % le nombre d'enfants et d'adolescents ayant accès à des cours de préparation à la vie adulte, qui tiennent compte des différences entre les garçons et les filles;

h) Adopter et mettre progressivement en œuvre des politiques officielles en faveur de l'épanouissement, de la protection et de la participation des adolescents;

i) Offrir de nouvelles occasions de participation à la vie communautaire, récréative, sociale et sportive à 10 000 jeunes, dont au moins 50 % de filles dans le domaine sportif.

25. Afin d'atteindre ces résultats, on adoptera les stratégies suivantes dans le cadre du programme de coopération :

a) On s'attachera à *fournir des services de base*, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, dans certaines parties du territoire palestinien

occupé et des trois pays. On cherchera à répondre aux besoins des femmes, des enfants et des jeunes en adoptant une approche intégrée à long terme. On utilisera les pratiques optimales sur une plus grande échelle, notamment pour mobiliser des ressources;

b) On s'efforcera de *renforcer les capacités* à tous les niveaux pour assurer une bonne gestion du programme, en veillant à ce que chacun s'acquitte de ses responsabilités de manière à améliorer l'efficacité et la rentabilité du programme, à favoriser la participation communautaire et à renforcer le pouvoir des familles. On donnera aux populations locales les moyens de s'informer et un pouvoir de décision pour encourager la fourniture de services de qualité. Au niveau national, cette stratégie contribuera grandement à la formulation de politiques en faveur de la petite enfance, à l'adoption d'un programme national d'enrichissement de la farine et de promotion de l'allaitement exclusif au sein et à l'amélioration du système d'information sanitaire;

c) Assurer *la mobilisation sociale et la communication* en vue de faire évoluer les mentalités est la troisième stratégie du programme. Elle vise à améliorer les connaissances des familles et des communautés ainsi que les pratiques destinées à favoriser la survie, le développement et la participation des enfants;

d) *Favoriser les partenariats et la coordination* est essentiel si l'on veut durablement améliorer la situation, mobiliser des ressources, partager l'information, y compris en ce qui concerne les pratiques optimales, et éviter les doublons. Dans le cadre du programme, on encouragera la collaboration avec les membres de la société civile qui s'occupent de la protection, de la santé et de l'éducation des enfants, ainsi que de la prévention du VIH/sida et de la jeunesse, et avec les organismes des Nations Unies et le secteur privé, afin d'utiliser au mieux les ressources limitées dont on dispose et d'éviter les chevauchements. Cette stratégie consolidera les bonnes relations de travail existant entre organismes des Nations Unies dans le but de créer un cadre commun de développement qui réponde aux priorités nationales.

### **Liens avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

26. Dans le territoire palestinien occupé, le programme de zone s'inspire des objectifs nationaux énoncés dans le Plan d'action septennal en faveur des enfants palestiniens et le Plan de développement à moyen terme pour 2005-2007, qui traduisent la volonté de l'Autorité palestinienne d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan d'action « Un monde digne des enfants ». La nouvelle loi palestinienne sur les droits de l'enfant, adoptée en janvier 2005, et la politique nationale en faveur de la jeunesse, dont l'élaboration devrait être achevée d'ici à la fin de 2005, guideront aussi l'exécution du programme.

27. La République arabe syrienne, le Liban et la Jordanie alignent leurs interventions en faveur des enfants réfugiés palestiniens sur leur bilan commun de pays (BCP) et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Aucun BCP/PNUAD n'a encore été élaboré pour le territoire palestinien occupé, mais cette idée fait son chemin. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont procédé à une analyse conjointe de la situation pour l'année de programmation en cours. Le groupe des Nations Unies doit se réunir au cours du deuxième trimestre de

2005 pour discuter d'une étude sur dossier de la Cisjordanie et de Gaza, qui reposera sur les sources d'information existantes et les mécanismes de contrôle sur le terrain et sera conduite en coopération avec l'Autorité palestinienne et d'autres partenaires.

### **Liens avec les priorités internationales**

28. Le programme correspond très exactement aux objectifs du Millénaire pour le développement et au plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Il a notamment pour but de favoriser un accès plus large à l'éducation primaire, la réduction de la mortalité des moins de 5 ans et la lutte contre le VIH/sida et de contribuer à un plus grand respect des droits de l'enfant tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et la Convention relative aux droits de l'enfant.

### **Éléments de programme**

29. Le programme comporte cinq éléments : survie et développement de l'enfant; promotion de l'éducation universelle; participation des jeunes; protection des enfants dans un environnement qui se dégrade; défense des droits de l'enfant et surveillance de leur respect.

30. **Survie, croissance et développement de l'enfant.** Le programme vise à faire reculer la mortalité infantile et à permettre aux enfants de bénéficier des meilleures conditions de santé et de développement. Les stratégies mises en œuvre pour atteindre ces résultats consistent à renforcer les capacités, fournir des services, faire participer les communautés et sensibiliser les hauts responsables à la nécessité de faire de la santé des enfants une priorité sociale.

31. Le programme de zone sera axé sur l'extension de la couverture, le recours à des interventions sanitaires décentralisées de qualité, la prévention d'une nouvelle détérioration de l'état de santé des enfants et l'inversion des tendances négatives en ce qui concerne leur état nutritionnel. Ses principales activités consisteront à former de façon intensive le personnel soignant dans les domaines de la santé des enfants et des nouveau-nés, à renforcer la capacité de gestion des services de santé à tous les niveaux et à assurer l'accès aux services des ménages et enfants palestiniens les plus vulnérables. Il comprendra également des volets d'assistance technique, de formation des agents de santé primaire à la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et même à l'éducation familiale, de gestion des informations importantes concernant la santé des nourrissons et des enfants, ainsi que de recherche, communication et mobilisation sociale en vue d'améliorer de façon générale les connaissances et les pratiques des parents en matière de survie et de développement des enfants. En agissant au niveau des familles et des communautés dans le cadre d'initiatives pour de meilleurs soins parentaux, il cherchera à modifier les comportements des parents ou autres personnes s'occupant des enfants.

32. L'UNICEF fournira les vaccins, les moyens de sécurité vaccinale, les médicaments essentiels et les micronutriments. Grâce à son appui, le programme aboutira à l'adoption au plan national d'une meilleure politique en faveur de la petite enfance.

33. Dans le territoire palestinien occupé, le principal partenaire d'exécution sera le Ministère de la santé. Ailleurs, ce sera l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'Autorité générale

syrienne pour les réfugiés arabes de Palestine et le Département jordanien des affaires palestiniennes. Pour apporter des améliorations à la gestion des informations concernant la santé des enfants, il sera nécessaire de collaborer à la fois avec le Secrétariat et le Ministère de la santé. Parmi les autres partenaires principaux dans les domaines de la santé et de la nutrition figurent l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

34. **Éducation primaire universelle.** Le programme vise à assurer la reconnaissance et l'application par les responsables du droit à l'éducation des enfants de façon à contribuer à l'éducation primaire universelle.

35. Dans le territoire palestinien occupé, le programme permettra d'améliorer l'accès à l'éducation et les résultats scolaires, en consentant des efforts majeurs pour renforcer les capacités de gestion de l'information sur l'éducation. Il encouragera également la demande de services d'éducation en resserrant les liens entre les écoles, les familles et les communautés, et améliorera les conditions dans les écoles et les classes. Il permettra en outre de mieux gérer les services d'éducation en donnant aux personnes qui exploitent le système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement davantage de moyens pour réunir des informations et analyser les données sur les inscriptions et les résultats dans les écoles. Enfin, il favorisera l'exploitation par les planificateurs de l'éducation des données du système d'information, pour les tâches de planification et de suivi aux plans national et local, et la tenue à jour des dossiers par les responsables des établissements.

36. Les autorités éducatives seront consultées en vue de définir un cadre pour l'éducation de base et le développement des jeunes enfants, qui conduira à la conception et mise à jour des politiques, des stratégies et des instruments visant à mieux préparer les écoles, notamment en créant des structures préscolaires pour au moins la moitié des enfants et en dispensant une formation aux enseignants des établissements préscolaires et primaires.

37. Dans le territoire palestinien occupé, le Ministère de l'éducation sera le partenaire privilégié, tout comme l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui est responsable de l'éducation de près d'un tiers des enfants du territoire occupé et de la plupart des enfants des familles de réfugiés. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) joue également un rôle prépondérant en matière d'éducation, de même que l'organisation Save the Children. Le Fonds, pour sa part, apportera sa contribution principalement dans les domaines de la formation et de l'assistance technique et sous forme de supports pédagogiques pour répondre aux urgences. En République arabe syrienne, il fournira au département de l'éducation de l'Office un complément de formation sur les méthodes d'éducation globale et d'éducation en matière de santé, ainsi que du matériel didactique pour les écoles de l'Office. Les activités de formation et de renforcement des capacités menées auprès des enseignants auront pour but de s'assurer que toutes les écoles comprennent et peuvent appliquer la notion d'éducation adaptée aux besoins de l'enfant.

38. **Protection de l'enfant.** Ce programme vise à ce qu'il existe des mécanismes efficaces pour déceler et traiter les conséquences physiques, psychologiques et sociales de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation des enfants palestiniens dans le cadre du programme de zone.

39. Pour parvenir à ce résultat, il fait appel à quatre grandes stratégies, à savoir défendre les droits des enfants en s'appuyant sur les informations issues des activités d'étude et de suivi, élaborer des lois et des politiques pour lutter contre la violence et la maltraitance des enfants, sensibiliser les communautés de façon à faire reculer la violence familiale, et former les prestataires de services – enseignants, psychologues, médecins, infirmiers et assistants sociaux, entre autres – à reconnaître et à prendre en charge les cas de violence et de maltraitance.

40. Le programme implique de collaborer avec les autorités législatives et éducatives pour combattre la violence à l'école et formuler des politiques nationales en faveur de la participation des adolescents ou renforcer celles qui existent. Dans le territoire palestinien occupé, cinq réseaux de protection des enfants seront mis en place avec le concours des autorités locales, du personnel de santé des écoles et des parents.

41. **Développement et participation des adolescents.** Le programme vise à créer un environnement qui valorise les enfants et les adolescents et encourage ainsi leur mobilisation et leur participation.

42. Les principales stratégies du programme consisteront à faire campagne en haut lieu pour renforcer la protection et la participation des adolescents, à renforcer les capacités en vue de la mise en œuvre et du suivi des politiques nationales en faveur de la jeunesse, de façon à multiplier les initiatives telles que les espaces accueillants pour les adolescents, les conseils municipaux d'enfants, les conseils d'étudiants et les comités de jeunes, et à sensibiliser le grand public aux besoins et aux droits des adolescents. En République arabe syrienne, les campagnes de mobilisation viseront à assurer la participation des enfants et adolescents palestiniens au sein des conseils nationaux de la jeunesse.

43. Les grandes activités suivantes seront menées : formuler et mettre en œuvre des politiques nationales en faveur des jeunes qui favorisent leur participation, offrir aux adolescents des services de qualité, et tout particulièrement des services adaptés à leurs besoins et des espaces sûrs pour le sport et les loisirs, et les préparer à la vie d'adulte, dans le cadre scolaire ou extrascolaire ou pendant les loisirs, pour qu'ils soient capables de faire des choix éclairés et d'éviter les comportements à risque et notamment la transmission du VIH/sida.

44. Les principaux partenaires du programme seront les ministères de la jeunesse et des sports, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et de la santé, ainsi que les responsables municipaux, la Société palestinienne de radiodiffusion, le Bureau central de statistique palestinien, et les ONG locales et internationales. En Jordanie, le Fonds collaborera avec le Gouvernement, l'UNRWA et les ONG locales. Son concours portera principalement sur l'assistance technique et le renforcement des capacités.

45. **Mobilisation, communication, élaboration de politiques sociales, planification, suivi et évaluation sociale.** Le programme a pour objet de consolider la base de connaissances, les efforts de mobilisation et les politiques sociales en faveur des droits de l'enfant et de renforcer les capacités institutionnelles des partenaires en matière de planification axée sur les résultats, faisant appel à la participation au niveau de la collectivité, et de suivi et d'évaluation visant à l'amélioration des résultats.

46. Pour atteindre ce résultat, il a recours à différentes stratégies consistant à : a) collaborer avec les médias pour sensibiliser l'opinion publique à l'importance accrue à donner aux politiques sociales et investissements en faveur des enfants; b) définir des indicateurs communs pour surveiller l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, en partenariat avec l'UNRWA et les ONG; c) appuyer la création d'une base de données comportant tous les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du programme d'action Un monde digne des enfants, et dresser un état de la situation du point de vue de l'intégration sociale et de l'équité, et notamment de l'offre de services sociaux; d) développer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du programme; et e) accroître la capacité des ministères clefs à tenir compte des droits des enfants aux stades de l'élaboration des politiques, de la planification et de la budgétisation dans le cadre de leurs programmes et de leurs investissements sectoriels.

47. Les principaux partenaires d'exécution seront le Ministère de la planification, le Bureau central de statistique, les services de planification et de statistique des ministères compétents, les médias et les ONG participantes. Le concours de l'UNRWA, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'autres organismes des Nations Unies et de certains instituts de recherche sera également sollicité.

48. Le programme, de par sa nature intersectorielle, dépendra pour son succès de l'efficacité de la mise en œuvre de l'ensemble de ses éléments. D'où la nécessité de renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation, de mobilisation et d'analyse des politiques sociales du personnel des quatre bureaux de l'UNICEF.

49. **Dépenses intersectorielles.** Les dépenses intersectorielles sont les dépenses de personnel et de fonctionnement (location de bureaux et dépenses liées aux services publics de distribution et à la sécurité dans les zones où la phase 3 du plan de sécurité a été déclenchée, par exemple), ainsi que les salaires du personnel des bureaux de zone, l'administration, et les finances et les achats.

### **Principaux partenariats**

50. La coopération naissante entre l'UNICEF et l'UNRWA est déterminante pour le programme de zone dans son ensemble. Les deux organismes ont commencé à établir la liste des domaines de coopération existants et potentiels dans la zone, et à envisager de nouvelles possibilités de mener des activités communes. L'UNRWA recrutera un conseiller principal spécialiste des politiques de protection qui dirigera les travaux d'élaboration de politiques conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant. L'UNICEF offrira une assistance technique pour former le personnel de l'UNRWA aux questions liées aux droits de l'enfant. Le Fonds collaborera également avec le PNUD à la sécurisation des aires de jeu. L'UNICEF et l'OMS coopéreront dans les domaines de la santé et de la nutrition, et publieront un document commun relatif à la situation sur le plan nutritionnel. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le FNUAP mèneront aux côtés de l'OMS et de l'UNICEF des activités anti-VIH/sida. L'UNICEF bénéficie d'un grand nombre de partenariats avec des ONG nationales et internationales et mène une véritable action de proximité auprès de la communauté palestinienne, notamment Défense des enfants – International, Save the Children, Palestinian Youth Association for Leadership and Rights Activities, le Canaan Institute et la Société du Croissant-Rouge palestinien. Dans le cadre du futur programme, l'accent

sera mis sur le maintien des partenariats existants avec les principaux donateurs et la recherche de nouveaux donateurs.

### **Suivi, évaluation et gestion du programme**

51. Le programme de zone proposé continuera d'être géré de façon décentralisée, en coordination étroite avec le bureau chargé du territoire palestinien occupé, à Jérusalem. L'expérience acquise dans le cadre de la gestion du programme en cours servira à renforcer la planification et le suivi assurés par les quatre bureaux.

52. La coordination des activités de suivi et d'évaluation s'effectuera au moyen de plans intégrés de suivi et d'évaluation, qui serviront également d'outils de gestion. Les données nécessaires au suivi figurent déjà pour la plupart dans les systèmes normaux d'information nationaux et sous-nationaux, que complètent les enquêtes périodiques. L'UNICEF continuera d'apporter son appui aux enquêtes incluses dans les plans intégrés de suivi et d'évaluation annuels. En outre, les bureaux du Fonds constitueront une base de données afin de collecter de façon systématique les données provenant du suivi de la situation et de l'exécution du programme.

53. Les évaluations et les études s'inscriront dans le plan de travail annuel. L'UNICEF accordera une importance particulière aux premières afin de contrôler la capacité des institutions à mener à bien leur mission et à répondre à la demande de services sociaux. Les évaluations seront prises en compte dans l'examen à mi-parcours du programme, qui doit avoir lieu à la fin de 2006.

54. Les principaux indicateurs se rapporteront aux points suivants : élaboration de politiques et de programmes sociaux favorisant le développement, la protection et la participation des enfants et des adolescents; pourcentage des budgets nationaux et de l'aide bilatérale/multilatérale alloué aux services destinés aux enfants; mécanismes et services existants pour repérer, aider et orienter les enfants victimes de maltraitance, d'exploitation et de violence; pourcentage d'enfants ayant accès à des services complets de développement de la petite enfance; pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition, y compris ceux qui présentent des carences en micronutriments; pourcentage d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui sont scolarisés et terminent leur scolarité; pourcentage d'adolescents ayant accès à une éducation fondée sur la préparation à la vie d'adulte; pourcentage d'adolescents pouvant participer à des activités, avoir des loisirs et entretenir des rapports sociaux.